

Dossier du mois



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION 2024

Du 22 au 28 avril, la semaine de la vaccination est l'occasion d'informer sur l'actualité vaccinale, de répondre aux nombreuses questions, de promouvoir les différents vaccins et tenir à jour ses vaccinations. Une communication nécessaire au regard des taux de vaccination souvent plus faibles en Corse qu'au niveau national.

L'édition 2023 du Baromètre Santé montre une stabilisation de l'adhésion à la vaccination à un niveau élevé : **8 personnes sur 10 sont favorables à la vaccination en France hexagonale.** La semaine de la vaccination est un temps fort dans l'année qui permet de rappeler que la vaccination constitue le moyen de prévention le plus efficace pour se protéger contre de nombreuses maladies infectieuses qui peuvent être graves et pour diminuer le risque d'épidémie.

Renforcement de la vigilance sur la rougeole et la coqueluche

Une augmentation du nombre de cas de rougeole et de coqueluche est observée en France et sur le continent européen. Cette recrudescence devrait encore augmenter dans les prochains mois à l'approche de la période estivale et des mouvements internationaux de populations en lien avec les événements sportifs en France.

Les chiffres clés de la vaccination en Corse en 2023: peut mieux faire.

- Les couvertures vaccinales chez les nourrissons, soumis à l'obligation vaccinale en vigueur depuis 2018, restent encore insuffisantes pour la vaccination contre la **rougeole, les oreillons et la rubéole** avec une couverture de 81 % pour la seconde dose de ce vaccin à 33 mois (86 % au niveau national). Dans le contexte actuel de circulation du virus de la rougeole, seule une couverture vaccinale deux doses d'au moins 95 % est susceptible d'interrompre la transmission du virus. Par ailleurs, **les couvertures vaccinales hexavalent et pneumocoque sont parmi les plus basses de France hexagonale.**
- Bien que la couverture vaccinale contre le **méningocoque C** soit en augmentation de 6 points chez les adolescents, le **rattrapage vaccinal reste très insuffisant chez les jeunes âgés de 15 à 19 ans** avec une couverture vaccinale de 34 %.
- 71 % des nourrissons nés en 2023 ont reçu au moins une dose de vaccin contre le méningocoque B à 8 mois, soit un gain de 23 points par rapport à l'année précédente.

Il est donc particulièrement nécessaire à l'occasion de la SEV de renforcer le **rattrapage vaccinal contre la rougeole de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes nés après 1980** qui n'auraient pas reçu un schéma vaccinal complet à deux doses.

Contre la coqueluche, la vaccination repose sur trois stratégies complémentaires :

▶ la primovaccination précoce des **nourrissons à partir de l'âge de 2 mois**, et l'administration de rappels itératifs à 6 ans, 11-13 ans et jusqu'à l'âge adulte (25 ans avec possibilité de rattrapage jusqu'à 39 ans) ;

▶ la vaccination des **femmes enceintes**, recommandée dès le second trimestre de grossesse, en privilégiant la période entre 20 et 36 semaines d'aménorrhée ;

▶ en l'absence de vaccination de la mère au cours de la grossesse, la vaccination de la mère en post-partum et des **personnes susceptibles d'être en contact étroit avec le nourrisson durant ses 6 premiers mois de vie** (stratégie dite du cocooning).

A Savoir

▶ Les personnes immunodéprimées ne peuvent pas être vaccinées contre la **rougeole** alors qu'elles sont susceptibles de faire des formes graves :

la vaccination de l'entourage permet de faire barrière au virus. [En savoir plus](#)

▶ La vaccination contre la **coqueluche** est recommandée chez les personnes **immunodéprimées, les professionnels de santé** y compris **dans les EHPAD, les étudiants des filières médicales et paramédicales, les professionnels de la petite enfance** dont les assistants maternels, les personnes effectuant régulièrement du baby-sitting. [En savoir plus](#)

Nouvelle campagne de vaccination contre le Covid

Depuis le 15 avril et jusqu'au 16 juin 2024, **une nouvelle campagne de vaccination est lancée à destination des personnes les plus fragiles** à partir de 3 mois après la dernière injection ou infection au SARS-CoV-2. Ce renouvellement vaccinal favorise la protection des plus fragiles à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en prévision d'un risque potentiel de reprise épidémique face à l'arrivée d'un nombre important de personnes venant du monde entier.

- 44 % des nourrissons nés en 2023 ont reçu au moins une dose de vaccin contre les **rotavirus** à 8 mois, seule valence avec une **couverture vaccinale supérieure au niveau national**.
- Les couvertures vaccinales contre la **grippe, la Covid-19 et le zona** restent très insuffisantes chez les personnes à risque. La couverture vaccinale contre la grippe est en baisse chez les personnes présentant des facteurs de risque. La couverture vaccinale contre la Covid-19 était 14 % chez les 65 ans et plus. Moins de 1 % des personnes de 65-74 ans sont vaccinées contre le zona.

[Source SpF- bulletin Vaccination en Corse 2024](#)

Qui peut vacciner ?

Si bien sûr tout médecin peut prescrire et vacciner, l'arrêté du 8 août 2023 a **élargi les compétences vaccinales des sages-femmes, pharmaciens et infirmiers** pour les vaccins du calendrier vaccinal.

[En savoir plus.](#)

La vaccination est également possible et gratuite dans les centres de vaccination et, pour les enfants de moins de 6 ans, en centres de PMI.

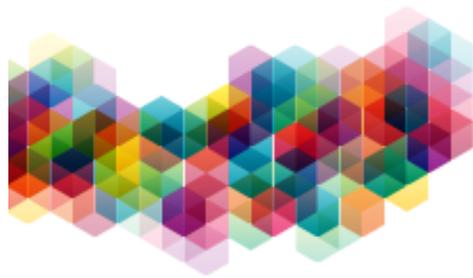
[Voir les adresses](#)

Comment s'informer sur la vaccination ?

Le site [vaccination-info-service.fr](#) est le site de référence sur la vaccination, pour le grand public comme pour les professionnels de santé (espace dédié). Régulièrement actualisé et enrichi, il donne des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées pour répondre à différents types de questions.



A noter: depuis 2022, le **cartonnet de vaccination électronique est inclus dans l'espace numérique « Mon espace santé »**. Il permet aux professionnels de santé comme aux usagers de renseigner les vaccinations réalisées et de connaître les prochaines vaccinations prévues selon l'âge.



En direct des territoires

Le fauteuil OTO expérimenté à la MAS des Magnolias à Ajaccio

Les personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme sont particulièrement sensibles à leur environnement. Un regard tout particulier a été porté au travail de la jeune ébéniste et designer Alexia Audrain mené en collaboration avec le groupe d'experts autisme national EXACT. Auréolé de plusieurs prix, le fauteuil à étreindre OTO a été conçu pour apporter une solution présentant des particularités sensorielles et tout particulièrement aux personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme. Cela permet en outre de réduire l'anxiété chez ces personnes. Cette solution innovante repose sur un système de compression qui peut être contrôlé directement par l'utilisateur et permet d'appliquer une pression plus profonde et plus grande que les dispositifs traditionnels. Le design moderne de ce mobilier thérapeutique contribue à l'effet d'apaisement.

L'ARS Corse a fait le choix de financer un fauteuil (5760 €) et de le confier à l'association **Espoir Autisme Corse au sein de la MAS les Magnolias** afin d'évaluer en conditions réelles les bénéfices thérapeutiques non médicamenteux auprès de leur population cible.

Inauguration de la Maison des Adolescents du pays Ajaccien

Les Maisons Des Adolescents (MDA) sont des structures pluridisciplinaires qui constituent des lieux ressources sur l'adolescence et ses problématiques à destination des adolescents, des familles et des professionnels. La crise sanitaire a mis en évidence des problématiques de souffrance psychique parfois très importante. Les questionnements sur l'identité et la vie sexuelle et affective, les conduites à risque sollicitent davantage les secteurs sanitaires et sociaux. Les parents sont dans le même temps dans un questionnement complexe sur l'évolution psychosociale de leurs enfants. Les MDA en tant que dispositif peuvent apporter une **offre de prévention, de repérage précoce et de soutien**.

Soutenues par un partenariat élargi associant des institutions, associations et professionnels des secteurs de la santé et du social, les MDA s'inscrivent au cœur de territoires de projet. Le dispositif MDA inauguré à Ajaccio doit être considéré en tant que ressource sur les temps du repérage, de l'évaluation et des prises en charge de courte durée/intensité. Elles permettent également d'apporter un regard spécialisé sur l'adolescence aux professionnels du soin généraliste de première ligne, pour favoriser la continuité de leur engagement auprès de ces jeunes. Enfin, elles apportent un regard spécialisé sur la santé à l'ensemble des acteurs engagés dans le parcours de vie des jeunes (EN, ASE, PJJ, ...)

La MDA du pays Ajaccien en pratique :

- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 12H/19H et le samedi matin 9H/12H.



Colloque "Violences et psychotrauma chez l'enfant et l'adolescent"

Co-organisé le 3 avril dernier par l'ARS, la mairie de Bastia, les PEP 2B et Promotion Santé Corse, en associant l'Education nationale, la Collectivité de Corse, les services de la protection judiciaire de la jeunesse, la gendarmerie et le Centre Régional psychotraumatisme PACA-Corse et son relais bastiais géré par le CH de Bastia, ce colloque avait pour objectif d'échanger sur les **causes et les conséquences des violences**, qu'elles soient commises par des parents, des partenaires amoureux ou des personnes étrangères à l'enfant.

De nombreux experts médicaux se sont succédé (Dr Mendella, Dr Sanchez, Dr Raptelet, centre pédiatrique du psycho traumatisme de Lenval, équipe mobile enfants confiés de l'APHM, unité de périnatalité U liame) mais également des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la maison de la protection des familles, de l'ADPS.

Des échanges nourris avec la salle ont ponctué cette journée qui a réuni près de 250 personnes (usagers, professionnels de santé, établissements et services médico sociaux).



75 Cours Napoléon - Ajaccio
Tel : 04 95 24 39 94
mda2adirection@gmail.com
instagram: mda_paysajaccien

Un site principal sur le territoire de la CAPA et bientôt des sites satellites (Celavu Prunelli, Sartène, Vico,) : qui permettront de garantir une couverture optimale des 4 micros territoires de Corse du Sud avec la MDA Sud Corse.



Réunions territoriales en Balagne

Le 09/04, L'ARS et la CPAM de Haute-Corse sont allées à la rencontre des acteurs de terrain en Balagne. Avec les membres de la CPTS, l'échange a porté sur les articulations territoriales et la coordination des réponses locales aux situations sanitaires exceptionnelles et gestions de crise. La rencontre avec M Mariani, maire d'Olmi Cappella et les professionnels de santé de la commune portait sur la problématique de l'exercice de la médecine dans la grande ruralité. Cet échange a permis d'informer sur les pré requis réglementaires, les accompagnements existants et s'est terminée par une visite des locaux pré fléchés par la mairie pour accueillir les professionnels disposés à s'engager sur le territoire.

Ça fait l'actu

Inauguration du tiers lieu de l'Ehpad de Vico par Catherine Vautrin, Ministre du travail, de la santé et des Solidarités

Le 22 avril, Catherine Vautrin a inauguré le 1/3 lieu de l'Ehpad de Vico. Ce lieu, unique en Corse, permet aux résidents de mener des activités dans l'établissement, en faisant venir des intervenants

Le Projet Régional de Santé en version braille

Convaincue qu'une communication inclusive est indispensable pour que l'ensemble des acteurs et des citoyens connaisse et participe à l'évolution de la politique de santé en Corse, l'ARS Corse a

extérieurs et en développant les relations intergénérationnelles. Des partenariats ont ainsi été passés avec le collège, l'école ou encore le centre aéré pour que les enfants et adolescents viennent sur place et partagent des activités avec les personnes âgées. Le 1/3 lieu intègre la ferme thérapeutique soutenue par l'ARS comme outil de réhabilitation psychosociale.



Des équipes mobiles médico-sociales de soutien aux professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance

Près d'1/4 des enfants en situation de handicap fait l'objet d'une mesure de suivi de l'aide sociale à l'enfance. Face à ce constat, l'ARS et la Collectivité de Corse ont engagé des travaux qui ont permis de partager la difficulté rencontrée par les professionnels de l'ASE pour prendre en charge de façon adaptée ces jeunes au sein de leur lieu de vie. Une expérimentation visant à déployer une équipe mobile médico-sociale de soutien aux professionnels de l'ASE est mise en place **dans chaque département** et aura à s'articuler avec les équipes mobiles déployées par la pédopsychiatrie également organisées sur ces territoires. La construction de cette offre dédiée aux professionnels de l'ASE a été organisée en étroite concertation avec deux organismes gestionnaires, l'ARSEA et l'ADPS, qui ont à organiser et déployer ces équipes à travers 2 axes prioritaires :

▶ **Intervenir en soutien renforcé aux professionnels** du champ de la protection de l'enfance et aux familles d'accueil à travers une expertise partagée des situations complexes des enfants en situation de handicap et suivis par la protection de l'enfance, la mise à disposition d'outils et/ou l'organisation d'actions de formation, sensibilisation générale ou personnalisée

▶ **Soutenir à la coordination de parcours complexes** dans une dynamique de prévention des situations de rupture en contribuant à faciliter le lien avec les services de psychiatrie infanto-juvénile. Il s'agit en priorité d'un outil de prévention reposant sur la mise à disposition d'expertise et une logique de coordination.

Les EMAH sont financées intégralement par l'Assurance Autonomie et s'inscrivent pleinement dans la dynamique de transformation de l'offre portée par l'ARS. Autorisées depuis le 09 avril elles vont débiter leur action par un travail d'état des lieux en lien avec les services de la protection de l'enfance aux fins d'identifier les situations individuelles prioritaires et déterminer les actions les plus adaptées à mettre en œuvre.

Ces deux équipes mobiles font partie intégrante du plan santé des jeunes de l'ASE en cours de construction.

transcrit en braille le document paru à l'automne afin que les personnes malvoyantes puissent avoir accès aux enjeux, objectifs et résultats attendus de la politique de santé en Corse.

Le PRS en braille vient compléter d'autres formats de communication, comme le PRS "en bref" grand public et le PRS en Facile A lire et à Comprendre (FALC), et sera suivi d'une version en langue des signes française.



Renforcement des missions des conseils territoriaux de santé (CTS)

La loi du 27 décembre visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (dite « loi VALLETOUX ») a renforcé le rôle des CTS afin d'en faire un **échelon de référence local en matière de politique de santé**. Les CTS se voient accorder des compétences plus larges notamment en matière **d'accès aux soins, de permanence des soins et d'équilibre territorial de l'offre de soins**. Les CTS doivent, plus que jamais, **mobiliser les acteurs du territoire** pour améliorer l'accès aux soins. Pour cela l'ARS accompagnera financièrement les CTS du Pumont et Cismonte par le biais d'une convention partenariale qui fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des membres. Enfin, la composition des CTS évolue et intègre désormais des représentants des conseils des ordres territorialement compétents.



La surveillance de la qualité des eaux de baignade

L'Agence Régionale de Santé organise pendant la saison estivale le contrôle de la qualité des eaux des sites de baignades en mer et en rivière. Cette année, pour **225 zones de baignades référencées en**

La Corse à la pointe de l'innovation dans l'accompagnement des maladies neuromusculaires et neurodégénératives

Le 11 avril, Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'ARS Corse, et Laurence Tiennot-Herment, présidente de l'AFM-Téléthon, ont présenté les avancées du dispositif d'accompagnement novateur déployé pour les familles touchées par des maladies neuromusculaires et neurodégénératives en Corse. Cette initiative, financée au titre de l'article 51, vise à améliorer leur parcours de santé et marque une étape importante dans l'évolution des pratiques médicales sur l'île. **119 patients ont pu être pris en charge.**

[En savoir plus](#)



1ère journée pluriprofessionnelle endométriose

La filière ENDOCORSE organise le 21 juin prochain à Corte une formation pluriprofessionnelle qui réunira médecins généralistes, gynécologues et sages femmes : vécu des patientes, douleurs, imagerie, traitement, fertilité, chirurgie, recherche, prise en charge sont autant de thèmes qui permettront aux différents professionnels d'optimiser la prise en charge et le circuit patiente en Corse.

Inscription avant le 07/06/2024 [en cliquant ici](#)



Contact : annuaire.endocorse@ch-bastia.fr

Corse (dont plus de 75 % en mer), les prélèvements d'avant saison seront réalisés entre le 21 et le 31 mai. Suite à cette pré-campagne, chaque site fera l'objet d'une analyse a minima tous les 15 jours entre la mi-juin et la mi-septembre. Ce sont ainsi plus de 1800 prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques qui seront réalisés cet été dans le cadre de cette surveillance. Au regard des résultats obtenus ces dernières années, la Corse bénéficie d'une très bonne qualité de ses eaux de baignades, notamment en mer, avec 95 % des sites qui sont conformes aux exigences européennes de qualité. En cours de saison, l'intégralité des résultats des analyses est mis à disposition du public sur <http://baignades.sante.gouv.fr>.

Un webinaire pour comprendre la réforme du régime des autorisations sanitaires

Une réforme majeure des conditions d'implantation et des conditions techniques de fonctionnement de plusieurs activités de soins et équipements matériels lourds est entrée en vigueur. La Loi n°2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (dite « loi VALLETOUX ») et son décret d'application n°2024-268 du 25 mars 2024 viennent alléger les dispositions de l'ordonnance du 12 mai 2021 en permettant une **simplification du régime des autorisations**. Pour accompagner les établissements et les professionnels, l'ARS a organisé le 5 avril dernier un webinaire que vous pouvez retrouver en ligne [en cliquant ici](#)

LE CHIFFRE DU MOIS

150

C'est le nombre de professionnels du secteur médico-social qui se sont réunis à Porto Vecchio le 17 avril pour le séminaire territorial "50000 solutions"

En introduction, Marie Helene Lecenne a résumé l'enjeu de la transformation de l'offre par ces mots :

" Penser solutions et non plus places.
Penser dispositif et non plus établissement.
Penser file active et non plus taux d'occupation.
Penser autodétermination et droits et non approche médicalisée du handicap "

Cette journée, conçue par Audrey COLONNA, Directrice du Médico-Social à l'ARS et animée par François Bernard, directeur général du GAPAS, a été riche en échanges et permettra d'alimenter la programmation régionale attendue pour fin mai.



A FAIRE

Inscrire dans vos agendas les dates de l'Agora de la santé **alimentation et activité physique**

- le 16 mai à Biguglia,
- les 22 et 23 Mai à Ajaccio
- et des événements partout en Corse du 14 au 24 mai !

A VOIR

CICA'CORSE - comment ça marche ?

Portée par l'URPS infirmiers libéraux, l'expérimentation CICA Corse propose aux acteurs de premier recours un accès à une équipe pluri professionnelle experte afin de **faciliter la prise en charge des patients atteints d'une plaie complexe** dans leur lieu de vie (**domicile ou EHPAD**)
A découvrir en vidéo



APPELS A PROJETS

Territoire Inclusif en Corse, Territoire pour tous 2024

Par cet appel à projet, l'ARS Corse souhaite accompagner et renforcer l'engagement des collectivités territoriales au service d'une vie sociale plus adaptée aux personnes en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie conformément aux orientations du Schéma Régional de Santé 2023-2028

L'ARS RECRUTE



Rejoignez une équipe dynamique avec des profils variés : médecins, pharmaciens, ingénieurs, statisticiens, financiers, communicants, juristes et bien d'autres spécialistes dont les missions sont de financer les actions de prévention, gérer au quotidien les risques sanitaires liés à l'environnement, prévenir et répondre aux crises sanitaires et accompagner les corses dans leur parcours de santé.

Nous recherchons :

- **Un chargé de mission Hôpitaux de Proximité H/F**

[Je postule à ce poste](#)



2024 ARS CORSE - directrice de la publication : Marie-Hélène Lecenne
Comité de rédaction : Anne-Marie Lhostis, Corinne Orsoni, Philippe Mortel

Vous souhaitez vous abonner à notre newsletter ? - [Cliquez ici](#)

Vous ne souhaitez pas recevoir ce type d'e-mail ? [Désabonnez vous.](#)